



Délibération n°2023-60

Date de la convocation : 02 05 2023

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	34
Nombre de conseillers votants :	41
- dont « pour » :	41
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Attribution des subventions aux associations pour l'année 2023

Le mardi 9 mai 2023 à 18h45

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de mai à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Habas, foyer municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Bernard DUPONT, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGASCAS, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Thierry CALOONE, Roland DUCAMP, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, , Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Sophie ROBERT, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE

Suppléants : Luc DE MONSABERT

Étaient excusés : Marie Josée SIBERCHICOT, Guy BAUBION BROYE,

Procurations : Corine DE PASSOS à Serge LASSERRE, Estelle LEVI à Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES à Fabienne LABASTIE, Marie-Hélène SAGET à Bernard MAGASCAS, Didier SAKELLARIDES à Jean-Luc SEMACOY, Liliane MARBOEUF à Isabelle DUPONT-NEAUVAIS, Sandrine DARRICAU-DUFAU à Christel ROLLO,

Absents : Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON, Régine TASTET,

Secrétaire de séance : Marie-Françoise LABORDE

VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

VU la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République dite « Séparatisme », et son décret d'application paru le 31 décembre 2021,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2023-35 en date du 28 mars 2023 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2023,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2023-36 en date du 28 mars 2023 portant approbation du budget annexe développement économique de l'exercice 2023,

VU la présentation du dossier en bureau du 27 mars 2023 et en conférence des maires du 25 avril 2023

Vu la décision 2023-44 portant virement de crédits n°1 du budget principal afin d'augmenter l'article 65748 de 3000 euros et de passer l'enveloppe budgétaire des subventions de 142 000 euros à 145 000 euros

Après orientation par le bureau en date du 27 mars 2023, et présentation du dossier en conférence des maires du 25 avril 2023, il propose l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2023 comme proposé ci-après.

Aussi, Monsieur le Président expose que la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République dite « Séparatisme », et son décret d'application paru le 31 décembre 2021, ont institué un contrat d'engagement républicain afin de s'assurer du bon usage des deniers publics en veillant à ce que les bénéficiaires de subventions publiques respectent le pacte républicain.

Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».



ART 65748	NOM ASSOCIATION	2022		2023	
		licencié	Participation	licencié	Proposition
ECOLE SPORT	AS ORISTOISE PELOTE - ORIST	30*	750,00 €	33*	810,00 €
ECOLE SPORT	AS ORTHEVIELLOISE PELOTE - ORTHEVIELLE	21	420,00 €	22	440,00 €
ECOLE SPORT	AS SORDAISE PELOTE - SORDE		PAS DE DEMANDE	33	660,00 €
ECOLE SPORT	BASKET ARRIGANS - ESTIBEAUX OSSAGES TILH MO	117	2 340,00 €	139	2 780,00 €
ECOLE SPORT	BASKOLAND VTT - PEYREHORADE		PAS DE DEMANDE	32*	790,00 €
ECOLE SPORT	CANOT CLUB DES GAVES - PEYREHORADE		PAS DE DEMANDE	14	280,00 €
SPORT EXCEPTI	CANOT CLUB DES GAVES - PEYREHORADE ACHAT ERGOME		PAS DE DEMANDE		559,44 €
ECOLE SPORT	CAUNEILLE BASKET D ORTHE - CAUNEILLE	137*	2 890,00 €	170**	3 700,00 €
ECOLE SPORT	CLIQUE ET HARMONIE ASPREMONT - PEYREHORADE	144	2 880,00 €	90	1 800,00 €
ECOLE SPORT	CLUB AMICAL STEPHANOIS PELOTE - ST ETIENNE	12	240,00 €	18	360,00 €
ECOLE SPORT	CLUB AMICAL DE PEY PELOTE- PEY		PAS DE DEMANDE	37	740,00 €
ECOLE SPORT	FRONTON CAGNOTTAIS - CAGNOTTE	16*	470,00 €	14*	430,00 €
ECOLE SPORT	FRONTON PORT DE LANNAIS - PORT DE LANNE	29*	730,00 €	21	420,00 €
ECOLE SPORT	FRONTON ST LONNAIS SECTION DANSE - ST LON	74	1 480,00 €	90	1 800,00 €
ECOLE SPORT	JUMP - MISSON POUILLON	98	1 960,00 €	140	2 800,00 €
ECOLE SPORT	LES ATELIERS DE LA DANSE - MISSON	31*	770,00 €	54*	1 450,00 €
ECOLE SPORT	MIMBASTE CLERMONT SPORTS - MIMBASTE	19	380,00 €	41	820,00 €
ECOLE DE SPOR	PAYS D ORTHE MAIN NUE - ST LON	31*	770,00 €	27*	690,00 €
SPORT EVENEM	PAYS D ORTHE MAIN NUE - MARDIS PEYREHORADE		922,50 €		922,50 €
ECOLE SPORT	PELOTARI CLUB HASTINGUES - HASTINGUES		PAS DE DEMANDE	29	580,00 €
ECOLE SPORT	PHL RUGBY - POUILLON HABAS LABATUT	159	3 180,00 €	192	3 840,00 €
ECOLE SPORT	PS ATHLETISME - PEYREHORADE	28	560,00 €	45	900,00 €
SPORT EVENEM	PS CYCLISME - PEYREHORADE		2 500,00 €		2 500,00 €
ECOLE SPORT	PS FOOTBALL - PEYREHORADE	156*	3 270,00 €	202*	4 190,00 €
ECOLE SPORT	PS JUDO - PEYREHORADE	93*	2 010,00 €	131**	2 920,00 €
ECOLE SPORT	PS NATATION - PEYREHORADE	47	940,00 €	80*	1 750,00 €
ECOLE SPORT	PS RUGBY - PEYREHORADE	121*	2 570,00 €	144*	3 030,00 €
SPORT EXCEPTI	PS RUGBY - PEYREHORADE		12 000,00 €		12 000,00 €
ECOLE SPORT	TENNIS CLUB HABASSAIS - HABAS	40	800,00 €	47	940,00 €
ECOLE SPORT	TENNIS CLUB PEYREHORADE - PEYREHORADE		PAS DE DEMANDE	34	680,00 €
ECOLE SPORT	TENNIS CLUB PORT DE LANNAIS - PORT DE LANNE	24	480,00 €	17	340,00 €
ECOLE SPORT	TKD CHUNG DO KWAN - POUILLON	11	220,00 €	29	580,00 €
ECOLE SPORT	US POUILLON TENNIS - POUILLON		PAS DE DEMANDE	73	1 460,00 €
ECOLE SPORT	VOLLEY CLUB ORTHE - BELUS	31*	770,00 €	41	820,00 €
SPORT EVENEM	HOPE TEAM EAST EXPEDITION SPORTIVE 8000KM				7 200,00 €
SPORT EXCEPTI	GABY BUCAU - ST LON TRAVERSER L ATLANTIQUE EN SOLITAIRE EN VOILIER				1 000,00 €
TOTAL		1469	46 302,50 €	2018	65 981,94 €
EDUCATION	ASSO SPORTIVE COLLEGE PAYS D'ORTHE	171	1 710,00 €	170	1 700,00 €
EDUCATION	FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE PAYS D'ORTHE		2 025,00 €		4 775,45 €
EDUCATION	LYCEE JEAN TARIS PAYS D'ORTHE	118	1 330,00 €	127	1 270,00 €
EDUCATION	COLLEGE POUILLON ROSA PARKS	477	5 962,00 €	487	6 087,50 €
EDUCATION	ASSO SPORTIVE LES PALOUMES COLLEGE POUILLON		500,00 €		600,00 €
TOTAL			11 027,00 €		14 432,95 €
CULTURE EVENE	ACCES DES JEUNES A LA CULTURE		1 500,00 €		1 550,00 €
CULTURE EVENE	CENTRE CULTUREL PAYS D'ORTHE		3 000,00 €		2 000,00 €
CULTURE EVENE	CHANTONS SOUS LES PINS		2 500,00 €		2 500,00 €
CULTURE EVENE	CLIQUE ET HARMONIE PEYREHORADE		500,00 €		DDE EXCPTIONNELLE
PATRIMOINE	CLUB TAURINS ARRIGANS LUY		1 000,00 €		1 000,00 €
PATRIMOINE	CLUB TAURINS ARRIGANS LUY + TROPHEES		870,00 €		DDE EXCPTIONNELLE
CULTURE EVENE	COMITE DU FESTIVAL DES ABBAYES		2 500,00 €		2 500,00 €
CULTURE EVENE	DU CINEMA PLEIN MON CARTABLE		PAS DE DEMANDE		2 200,00 €
CULTURE EVENE	L ATELIER DU MOT ST LON LES MINES		2 500,00 €		2 500,00 €
CULTURE EVENE	IMAG IN		1 000,00 €		1 000,00 €
CULTURE EVENE	LA MUSICALE DES GAVES		1 350,00 €		PAS DE DEMANDE
CULTURE EVENE	LE CHŒUR D HOMMES D PAYS D ORTHE		2 350,00 €		PAS DE DEMANDE
CULTURE EVENE	LES AMIS DU CARCOILH		8 500,00 €		8 900,00 €
CULTURE EVENE	LOS GASCONS DEU KIWI		300,00 €		300,00 €
CULTURE EVENE	POUILLON CULTURE TRADITION		NON		2 500,00 €
TOTAL			27 870,00 €		26 950,00 €
SOCIAL	ADIL 40		5 377,00 €		5 395,00 €
SOCIAL	ADMR		5 000,00 €		5 000,00 €
SOCIAL	CIDFF		1 780,00 €		1 780,00 €
SOCIAL	LES CHATS LOUPES		1 000,00 €		1 000,00 €
SOCIAL	SOLUTION MOBILITE		22 000,00 €		22 000,00 €
SOCIAL	SOLIHA		1 819,00 €		1 213,00 €
TOTAL			36 976,00 €		36 388,00 €
TOTAL GENERAL			122 175,50 €		143 752,89 €
	CDAD		1 000,00 €		1 000,00 €
	MISSION LOCALE		20 226,25 €		20 800,11 €
ACTION ECO	LE RELAIS SAISONNIER ORTHE		5 000,00 €		5 000,00 €
ACTION ECO	ADIE		4 000,00 €		4 000,00 €



Après en avoir délibéré, le Conseil Communal
Pour le fronton cagnottais, à l'unanimité (Mme Lescoutte n'a pas pris part au vote)
Pour le relais des saisonniers à l'unanimité (M. Pedelucq et M. Lescoute n'ont pas pris part au vote)
Pour solution mobilité à l'unanimité (M. Pedelucq n'a pas pris part au vote)
Pour le PS rugby à l'unanimité (M. Pedelucq et M. Claude n'ont pas pris part au vote)

Pour l'ensemble des autres subventions, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution des subventions 2023 comme défini ci-dessus ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget principal 2023 de la Communauté de communes ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe action économique 2023 de la Communauté de communes pour les subventions relatives à l'action économique ;
- **PRECISE** que le versement de ces subventions est soumis à la signature du contrat d'engagement républicain par les associations conformément à la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République dite « Séparatisme », et son décret d'application paru le 31 décembre 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions d'attribution, le contrat d'engagement républicain, et tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur [telerecours.fr](https://www.telerecours.fr) pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

